

« Il faut limiter la hauteur de la marche à franchir »

Les élus de la communauté de communes du Val d'Issole ont décidé une augmentation de la fiscalité locale de 15 %, afin de s'assurer une nouvelle capacité d'autofinancement

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2015 a suscité de nombreux échanges mardi soir, à la salle polyvalente de Sainte-Anastasia. Les élus de la communauté de communes du Val d'Issole (CCVI) ⁽¹⁾, autour du président Jean-Pierre Morin, maire de Sainte-Anastasia, devaient notamment évoquer le futur de la structure et les moyens à lui donner pour continuer – ou pas – à investir. Dans l'attente d'une hypothétique création d'une communauté d'agglomération en Provence verte ⁽²⁾, ils étaient invités à se prononcer avant tout sur une augmentation de la fiscalité locale.

Trois scénarios avaient été soumis à leur réflexion par le président. « Nous sommes actuellement en autofinancement négatif, incipitait Jean-Pierre Morin. En continuant ainsi, nous nous retrouverons devant la Cour des comptes dans trois ans. Par conséquent, soit nous augmentons la fiscalité locale ⁽³⁾ de 5 % et c'est insuffisant ; soit de 10 % et c'est trop juste, soit de 15 % et nous serons à nouveau en capacité d'autofinancement. » Et d'argumenter : « Ce n'est jamais agréable pour un élu de proposer une augmentation d'impôts, mais il faut être réaliste. Et préciser que 15 % d'augmentation représentent moins de 4 euros annuels de dépense supplémentaire par foyer fiscal. »

« Nos administrés ne peuvent plus payer »

« Cette proposition à procéder comme s'il s'agissait de toutes petites augmentations en douceur me rappelle cette histoire de la



La majorité des élus a voté pour une augmentation de la fiscalité locale de 15%. Jean-Pierre Morin a précisé que cela représentait 4 euros supplémentaires par an et par foyer fiscal. (Photo G. R.)

grenouille que l'on met dans l'eau froide, répliquait René Rumeau (Forcalqueiret). Elle est heureuse. Si on chauffe un tout petit peu son eau, elle l'est moins ; si l'on augmente encore un peu la température, elle ne se plaît plus ; encore un peu plus chaud... et elle meurt ! C'est la même chose pour ces augmentations d'impôts petit à petit. Nos administrés ne peuvent plus payer. »

Une métaphore qui a suscité de nombreuses discussions mais qui n'a pas remporté l'adhésion de la grande majorité des élus, qui ont autorisé le bureau à procéder à l'augmentation de la fiscalité locale de 15 %.

« Dans l'optique de la création d'une communauté d'agglomération, nos partenaires sont devenus frileux, tempérait encore M. Morin. Nous devons continuer à travailler et à préparer l'avenir.

Il faut limiter la hauteur de marche que nous avons à franchir dans le futur et, par conséquent nous devons tous faire des efforts. Cette augmentation de 15 % va nous offrir une marge de progression. »

La grenouille serait bien inspirée de s'habituer à une eau de plus en plus chaude !

D. Z. dzaitoun@varmatin.com

Changer les clefs

Au cours des débats, les élus se sont montrés unanimes pour s'inquiéter des sommes à verser par la CCVI au chapitre des « participations en cours ». « Nous sommes tous d'accord pour faire preuve de solidarité envers les communes sinistrées et qui ont déploré des victimes mais il faut avoir une position unie sur les clefs de répartition », a ainsi souligné Michel Gros (maire de La Roquebrussanne), suivi notamment par Alain Montier (Garéoult). Une délibération soulignant « l'inquiétude des élus sur les clefs de répartition » sera prise lors de la prochaine réunion.

L'info goutte que goutte

En préambule à la séance du conseil communautaire, Anne-Evelyne Chollet, chargée de mission, a présenté le point d'étape sur l'élaboration du Contrat de rivière Caramy-Issole.

Après avoir présenté aux élus, en avant-première, un film de trois minutes, intitulé *L'info goutte que goutte*, qui présente le programme d'actions 2015-2019, elle a précisé que la signature officielle du contrat devrait intervenir en septembre ou octobre prochain. Le contrat de rivière a six objectifs : améliorer la qualité de l'eau ; restaurer et gérer les milieux aquatiques ; gérer les risques d'inondations ; gérer quantitativement et protéger les ressources en eau potable ; favoriser les usages récréatifs de la ressource en eau ; gérer communiquer et sensibiliser.

Le montant du contrat s'élève à 21 millions d'euros, assurés par cinq partenaires financiers, dont l'Agence de l'eau pour 80 % de la somme totale.

Trente maîtres d'ouvrage participeront aux 84 actions programmées.

La validation du dossier définitif est prévue le 5 avril par le Comité de rivière.